

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. LUNIER

Du rôle que jouent les boissons alcooliques dans l'augmentation du nombre des cas de folie (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 145-150

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__145_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

Du rôle que jouent les boissons alcooliques dans l'augmentation du nombre des cas de folie. (Suite et fin).

Après avoir étudié les progrès de l'alcoolisme dans les divers groupes de départements, il nous reste à l'envisager d'une façon plus générale en France et dans les pays sur lesquels nous avons pu nous procurer des documents précis.

En France, la consommation de l'alcool par tête (1) a suivi la progression suivante :

1831	1 l. 09	1861	2 l. 23
1841	1 49	1866	2 53
1851	1 74	1869	2 54

La proportion des cas de folie déterminés par les excès de boissons a suivi la même progression.

Années.	Folies de cause alcoolique sur 100 admissions.		
	H.	F.	Deux Sexes.
1838	»	»	7,64
1841	»	»	7,83
1856-1858	14,30	3,09	8,89
1864	14,78	3,37	10,22
1867-1869	22,82	4,71	14,78

L'influence des excès alcooliques sur la production des maladies mentales se traduit donc par des résultats de plus en plus inquiétants. De 1857 à 1868, c'est-à-dire en 11 ans, l'augmentation a été de 59 p. 100 chez les hommes et de 52 p. 100 chez les femmes.

(1) Nous parlons toujours de l'alcool à 90 et à 92 degrés.

Je n'ai rien dit encore de l'influence des boissons alcooliques sur les conditions d'existence et sur l'intelligence et le moral des enfants nés de parents qui, au moment de la conception, étoient momentanément en état d'ivresse, ou chez lesquels l'intoxication alcoolique survenue lentement étoit devenue pour ainsi dire constitutionnelle. Mes observations personnelles et les documents que j'ai pu recueillir sur cette question, bien qu'insuffisants, me permettent déjà d'affirmer que les enfants conçus dans de pareilles conditions sont le plus souvent débiles, malingres, souffreteux ; qu'un assez grand nombre restent idiots, imbeciles, insuffisants, ou présentent du côté de l'intelligence ou du moral, des anomalies de toute sorte (1). On peut évaluer à 50 p. 100 au moins, dans les grandes villes, les idiots et imbeciles dont les parents étoient notoirement des ivrognes d'habitude, et cette proportion est certainement plus forte encore dans la plupart de nos principaux centres industriels et quelques-uns de nos ports du nord et du nord-ouest. Je ne veux pas aujourd'hui m'étendre davantage sur cette question pour la solution de laquelle, je le répète, je n'ai pas pu recueillir encore des documents suffisamment précis.

États-Unis d'Amérique. — En 1828, la consommation de l'alcool étoit déjà, par tête, de 24 à 25 litres ; elle n'a pas cessé d'augmenter depuis cette époque (2).

Dans son dernier rapport sur l'asile des aliénés de la Pensylvanie (3), le docteur Kirkbride nous donne les résultats suivants :

Sur 3,599 malades admis dans l'établissement en 31 années, et sur lesquels on a pu avoir des renseignements, 13,42 p. 100 (22,52 p. 100 chez les hommes et 2,39 chez les femmes) étoient devenus aliénés par suite d'excès alcooliques.

Sur 14,941 aliénés traités dans 16 asiles d'aliénés américains, et sur lesquels on a pu obtenir des renseignements suffisamment précis, l'influence des excès alcooliques a été notée dans 1,788 cas, soit 11,97 p. 100 (4).

Dans la *Grande-Bretagne*, la consommation de l'alcool par tête étoit de :

En 1825.	4 lit. 12
1850.	4 30
1870-71.	9 07 (5)

Dont les trois quarts environ fabriqués dans le pays même.

Nous trouvons ailleurs (6) les proportions suivantes :

	Consommation par tête.		
	Angleterre.	Irlande.	Écosse.
En 1841	2 lit. 31	3 lit. 68	10 lit. 35
1853	3 78	5 78	10 67

Les rapports si complets à tant d'égards, publiés chaque année par les *Commis-*

(2) M. Morel a publié sur cette question de très-intéressantes observations dans son *Traité des dégénérescences de l'espèce humaine*, p. 113 et suiv.

(2) Le produit de la taxe à l'intérieur sur les spiritueux a été de 295,000,000 fr. dans l'année financière 1869-1870.

(3) *Report of the Pennsylvania Hospital for the insane, for the year 1871*, p. 18.

(4) *Alfred Lee. Report on insanity. Philadelphia. 1868*, p. 18

(5) *The medical Journal of temperance*, 1871, p. 152.

(6) *The temperance cyclopædia*, par William Reid, p. 297.

sioners in Lunacy d'Angleterre et d'Écosse, ne contenant pas de documents statistiques concernant l'influence des excès alcooliques sur la production des maladies mentales, j'ai consulté à ce sujet quelques-uns des rapports annuels publiés par les médecins en chef des asiles.

En 1846, Conolly (1) a obtenu les proportions suivantes dans l'asile d'Hantwel; chez les hommes, 15,25 p. 100 de folies alcooliques; chez les femmes, 5,55, et pour les deux sexes réunis, 11,57.

Monro (2), dans son rapport de 1845 sur l'asile de Bethlam, donne les proportions suivantes : hommes, 14,54 p. 100; femmes, 1,46; deux sexes réunis, 6,03.

D'un autre côté, dans les derniers rapports qui nous sont parvenus, nous trouvons les résultats suivants :

Asile de d'Haywards Heath (Sussex); docteur Williams. — Folies causées par l'intempérance : hommes, 5,77 p. 100; femmes, 4,68; deux sexes réunis, 5,17 (3).

Asile du Cumberland et Westmoreland; docteur Clouston. — Hommes 22,50 p. 100; femmes, 6 p. 100; deux sexes, 16,15 (4).

Asile de Waterford (Irlande); docteur Mac Cabe. — Hommes, 2,13; femmes, 1,89; deux sexes, 2. p. 100 (5).

En Suède, la consommation de l'alcool par tête, en 1870, était de 10 lit. 34. Elle était le double il y a vingt ans, et M. Magnus Huss, auquel nous devons ces renseignements, n'hésite pas à attribuer cette diminution à l'augmentation progressive de l'impôt sur l'alcool, à la réglementation sévère des débits de boissons et à l'action des sociétés de tempérance.

La proportion des folies causées par les excès alcooliques était, en 1869, de 4,74 p. 100; mais je dois ajouter que les malades atteints de délirium tremens ne sont pas admis dans les asiles d'aliénés et ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus (6). Il en est de même en France dans beaucoup de départements; ce qui, il faut le dire, complique singulièrement le problème dont nous poursuivons la solution.

En Russie, la consommation de l'alcool par tête, était, en 1866, de 10 lit. 69. A Saint-Petersbourg, en 1859, elle était de 20 lit. 65 (7). Dans certains quartiers de cette ville, le nombre des cabarets est de 1 sur 74 habitants.

Les cas de délirium tremens figurent pour 2,80 à 3,42 p. 100 dans le nombre total des entrées dans les hôpitaux de Saint-Petersbourg et donnent une mortalité de 8,82 à 16 p. 100.

En Danemark, la consommation de l'alcool était par tête, en 1845, de 16 lit. 51; malgré l'absence de documents précis, tout porte à croire que depuis cette époque elle n'a pas cessé d'augmenter.

En 1845, le chiffre relatif des folies alcooliques était de 8,44 p. 100 (8). Dans la période 1859-68, il s'est élevé à 11,59 (9).

(1) *The second report of the committee of visitors of the county lunatic asylum*. London, 1847, p. 41

(2) *The royal hospital of Bethlem; the physician's report for the year 1845*, p. 24.

(3) *Sussex county lunatic asylum; thirteenth annual report for the year 1871*, p. 40.

(4) *Cumberland and Westmorland lunatic asylum; annual report for the year 1871*, p. 25-26.

(5) *Annual report of the Waterford asylum for the insane poor, for 1871*, p. 29.

(6) Lettre du docteur Magnus Huss, inspecteur général du service des aliénés en Suède, en date du 12 février 1872.

(7) Communication de M. le docteur Lowtsoff, rédacteur en chef des annales d'hygiène et de médecine légale publiées à Saint-Petersbourg.

(8) Voy. *Annales médico-psychologiques*, 1853, t. V, p. 51-53.

(9) Communication du docteur Fürste, médecin de l'asile de Vordinborg (22 janv. 1872).

En *Hollande*, la consommation annuelle des boissons alcooliques était en moyenne de 8 litres par tête d'alcool à 50°. Elle atteignait les proportions de 10 lit. 37 à Amsterdam, de 15,67 à Rotterdam, et de 21,71 à Groningen (1).

Les cas de folie causés par les excès alcooliques étaient dans la proportion p. 100 de :

Dans la période 1844-1853.	Hommes	12,65
—	Femmes	2,30
—	D. sexes	7,61
En 1870.	Hommes	14,08
—	Femmes	1,81
—	D. sexes	7,92 (2)

En *Belgique*, la consommation par tête des boissons alcooliques était, en 1830, de 4 lit. 42 et en 1870, de 8,56. Le nombre des cabarets, qui était, en 1830, de 1 sur 90 habitants, est actuellement de 1 sur 49 et même dans quelques centres industriels, de 1 sur 6 à 7 habitants (3).

Il n'existe pas de documents précis concernant la proportion, en Belgique, des cas de folie causés par les excès alcooliques. M. le docteur Vermeulen, inspecteur général du service des aliénés du royaume, auquel je m'étais adressé à cet effet, croit seulement pouvoir affirmer que le nombre en augmente tous les jours.

Sur les aliénés admis à l'asile de Saint-Julien à Bruges, pendant les 3 années 1864-1866, 13,14 p. 100 l'étaient devenus par suite d'excès alcooliques : 19 p. 100 pour les hommes et 11,30 p. 100 pour les femmes (4).

Sur 930 hommes admis à l'hospice Guislain, à Gand, pendant la période décennale 1853-1862, 120, c'est-à-dire 12,90 p. 100 étaient devenus aliénés par suite d'excès de boissons (5).

Dans le *Zollverein allemand*, la consommation de l'alcool est de 5 litres par tête.

A Berlin, d'après Casper, il y aurait un débit par quatre habitations.

Casper évalue à un tiers environ le nombre des aliénés admis dans les établissements de l'Allemagne par suite d'excès alcooliques.

Conclusions.

Des faits et considérations qui précèdent, nous croyons pouvoir tirer les conclusions suivantes :

1° Les liqueurs spiritueuses et particulièrement celles fabriquées avec les alcools de betterave et de grains tendent, sur tous les points de la France, à se substituer aux boissons naturelles, telles que le vin et le cidre.

2° Dans les départements où le cidre était naguère la seule boisson connue, la consommation et par suite la production tendent à diminuer.

(1) *De Volksvriend* (l'ami du peuple) 1872, n° 307 ; et lettre de M. d'Engelbronner, secrétaire général de la société Néerlandaise pour l'abolition des boissons fortes (8 janv. 1872).

(2) Communication de M. Feith, inspecteur général des asiles d'aliénés des Pays-Bas (9 janv. 1872).

(3) Jansen, *De l'influence de l'usage et de l'abus des alcooliques sur la santé des ouvriers. Annales de la société de médecine d'Anvers* (Janv. 1872, p. 45).

(4) Documents inédits, communiqués par M. le docteur Van den Abeele.

(5) *Recherches statistiques faites à l'hospice des aliénés de Gand* (hospice Guislain), par B. Ingels Gand, 1867, p. 32.

3° Dans ces mêmes départements et en général dans tous ceux qui ne récoltent que peu ou pas de vin, la consommation des vins ordinaires, qui commençait à y pénétrer avec l'aisance, ne peut plus aujourd'hui soutenir la concurrence avec les alcools du Nord dont le bon marché tend à généraliser la consommation.

4° Les alcools d'industrie qui n'étaient consommés d'abord que dans quelques départements du Nord, tendent depuis une vingtaine d'années à s'étendre de proche en proche dans toute la France.

5° Considérée dans l'ensemble du pays, la consommation de l'alcool a presque doublé de 1849 à 1869; elle est aujourd'hui de 2 lit. 54 par tête.

6° Dans la même période, ou plus exactement de 1857 à 1868, le nombre relatif des cas de folie de cause alcoolique a augmenté de 59 p. 100 chez les hommes et de 52 p. 100 chez les femmes.

7° Dans les départements qui ne récoltent ni vin ni cidre, mais produisent de l'alcool, la consommation annuelle s'est accrue en vingt ans de 3 lit. 46 à 5 lit. 88 par tête.

Dans ces mêmes départements, la proportion des cas de folie de cause alcoolique s'est accrue de 9,72 à 22,31 p. 100 chez les hommes et de 2,77 à 4,14 chez les femmes.

8° Dans les départements qui ne récoltent pas de vin, mais qui produisent à la fois du cidre et de l'alcool, la consommation de l'alcool par tête s'est accrue en vingt ans de 5 lit. 50 à 8 lit. 50.

Dans ces départements, la proportion des folies alcooliques, déjà très-forte en 1856, a doublé chez les hommes et n'a pas sensiblement augmenté chez les femmes.

9° Dans ceux qui ne produisent ni vin ni alcool, mais récoltent du cidre, la consommation de l'alcool, qui n'était que de 2 lit. 43 en 1847 est aujourd'hui de 4 lit. 08.

C'est dans ces départements que la proportion des cas de folie de cause alcoolique atteint les chiffres les plus élevés, surtout chez les femmes.

Elle était déjà en 1856 de 16,44 p. 100 chez les hommes et de 4,06 chez les femmes, et elle est aujourd'hui de 28,53 et de 9,18 p. 100.

10° Dans les départements qui ne récoltent ni vin, ni cidre, ni alcool, la consommation s'est accrue de 1 lit. 49 à 2 lit. 69.

La proportion des folies alcooliques s'est élevée de 7,37 à 10,25.

11° Dans ceux qui récoltent à la fois du vin et de l'alcool de vin, la consommation, qui était de 0 lit. 53 en 1849, n'est encore aujourd'hui que de 1 lit. par tête.

Le nombre relatif des folies alcooliques ne s'est accru que de 7,63 à 11,40; les maladies mentales consécutives aux excès de boissons y sont relativement rares chez les femmes.

12° Dans ceux qui récoltent du vin ou des alcools d'industrie, la consommation de l'alcool, déjà élevée en 1849, a presque doublé depuis vingt ans.

Le chiffre relatif des folies alcooliques a doublé chez les hommes et a augmenté chez les femmes dans la proportion de 5 à 7 (2,55 à 3,43).

13° Dans les départements qui récoltent du vin, mais ne fabriquent pas d'alcool, la consommation annuelle de l'alcool s'est accrue en vingt ans de 1 lit. 75 à 3 lit. 92 par tête dans ceux qui consomment du cidre, et de 0 lit. 69 à 1 lit. 30 dans les autres.

Dans les premiers, les folies alcooliques ont augmenté chez les hommes dans la

proportion de 20 à 25 et dans les seconds de 9,60 à 16 p. 100. Chez les femmes, l'augmentation dans les deux groupes n'a été que de 2 à 2,60 p. 100.

14° La consommation de l'alcool et le chiffre relatif des folies alcooliques ont donc plus particulièrement augmenté, toutes choses égales d'ailleurs, dans les départements qui récoltent et consomment du cidre.

15° Dans quelques départements où l'on boit relativement beaucoup de vin blanc et peu de boissons spiritueuses, comme dans la Vendée, les folies alcooliques paraissent aussi communes que dans ceux où l'on consomme surtout de l'alcool; mais dans les premiers, contrairement à ce qui se passe dans les autres, les folies alcooliques sont relativement très-rares chez les femmes.

16° Les excès de boissons n'agissent pas seulement en déterminant des accès de délirium tremens ou de folie alcoolique, mais aussi en plaçant les parents, au moment de la conception, dans des conditions toutes particulières qui ont une influence fâcheuse sur la santé physique des enfants et sur leur développement intellectuel et moral.

17° L'influence des excès de boissons et notamment des boissons spiritueuses sur la production des maladies mentales n'est point un fait particulier à la France; elle a été observée dans tous les pays et notamment dans ceux qui consomment le plus d'alcool, tels que les États-Unis, l'Angleterre, l'Irlande, la Suède, le Danemark, la Russie, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique.

D^r L. LUNIER,

Inspecteur général du service des aliénés.
